



NATIONS
UNIES

EP

UNEP(DEPI)/MED WG.441/3*



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

6 juin 2017
Original : anglais

17^{ème} Réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)

Athènes (Grèce), 4-6 juillet 2017

**Point 3 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétariat sur les travaux et progrès réalisés pour la mise en œuvre des
Recommandations de la 16^{ème} Réunion de la CMDD**

Rapport d'activité sur les travaux réalisés depuis la 16^{ème} Réunion de la CMDD

Pour des raisons environnementales et économiques, le tirage du présent document a été restreint. Les participants sont priés d'apporter leurs copies à la réunion et de ne pas demander de copies supplémentaires.

ONU Environnement/PAM
Athènes, 2017

* Reissued for technical reasons on 27 June 2017.

Introduction

1. La 19^{ème} Conférence des Parties à la Convention de Barcelone (CdP 19) qui s'est tenue à Athènes (Grèce) en février 2016 a confirmé le fait que le système PAM continue d'être un cadre régional très pertinent et très efficace pour la mise en œuvre de politiques de développement durable et d'actions concrètes sur les priorités convenues tant à l'échelle régionale qu'à l'échelle sous-régionale. Un certain nombre de documents stratégiques ont été produits, notamment la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025 (SMDD 2016-2025), le Plan d'action régional pour la consommation et la production durables (PA CPD), le Plan d'action offshore pour la Méditerranée, la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2016-2021), le Cadre régional pour l'adaptation au changement climatique pour les aires côtières et marines méditerranéennes (CRACC).

2. Les recommandations de la 16^{ème} Réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD), qui s'est tenue à Marrakech (Maroc) en juin 2015, telles qu'elles figurent dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.416/8, ont été intégrées par le Secrétariat dans les projets de décisions définitives liées à ces documents stratégiques avant soumission aux Parties contractantes lors de la CdP 19 pour approbation.

3. Le présent rapport sur l'état d'avancement couvre les activités menées dans le cadre de la SMDD 2016-2025 et de la CMDD entre juin 2015 et mai 2017, ainsi que les résultats pertinents, avec un accent sur les plus récents. Il contient les sections suivantes :

- a) Informations sur les activités pertinentes de développement durable ;
- b) Progrès réalisés dans la mise en œuvre de la SMDD 2016-2025 et autres activités pertinentes entreprises ;
- c) Questions émergentes à aborder.

4. Par ailleurs, des aspects spécifiques de la mise en œuvre de la SMDD 2016-2025 sont abordés dans les autres documents de travail préparés pour cette réunion, en particulier le « Plan de mise en œuvre et de suivi de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025 (SMDD 2016-2025) » (UNEP (DEPI)/MED WG.441/5).

A. Informations sur les activités pertinentes de développement durable

La SMDD 2016-2025 et l'Agenda 2030 et ses Objectifs de développement durable

5. La SMDD 2016-2025 a été adoptée comme document d'orientation stratégique pour toutes les parties prenantes et tous les partenaires pour traduire l'Agenda de développement durable à l'horizon 2030 tant à l'échelle régionale, sous-régionale que nationale. La Stratégie fournit un cadre politique intégratif pour assurer un avenir durable à la région méditerranéenne, conformément aux Objectifs de développement durable (ODD). Elle vise à adapter les engagements internationaux aux conditions régionales, à guider les stratégies nationales de développement durable et à stimuler la coopération régionale entre les parties prenantes dans la mise en œuvre du développement durable. La Stratégie devrait également stimuler les synergies entre le travail effectué par les principaux acteurs nationaux et régionaux, en fournissant un cadre convenu d'un commun accord, permettant ainsi une efficacité accrue dans la mise en œuvre du développement durable en Méditerranée.

6. La protection du milieu marin et des zones côtières de la Méditerranée reste l'objectif prioritaire de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles. Par conséquent, l'objectif de la Stratégie à moyen terme 2016-2021 (Décision IG.22/01, également adoptée lors de la CdP 19) est d'ouvrir la voie vers la protection du milieu marin et des zones côtières de la Méditerranée et de contribuer au développement durable de la région méditerranéenne pour la période 2016-2021. L'amélioration de la qualité du milieu marin reste l'objectif prioritaire de la Convention de Barcelone, spécifiée dans ses Protocoles et récemment (CdP 18) par l'engagement d'atteindre un Bon état environnemental (BEE). Le BEE constitue une étape importante en vue d'atteindre le développement

durable, tandis que l'intégration de l'Approche écosystémique (EcAp) à la gestion des activités humaines devient fondamentale pour la réalisation de la vision de la Stratégie à moyen terme (SMT).

7. Il convient de noter que la vision de la SMT 2016-2021 - « Une Méditerranée saine avec des écosystèmes côtiers et marins productifs et biologiquement diversifiés contribuant au développement durable pour le bénéfice des générations présentes et futures » - est inspirée de la vision de la SMDD 2016-2025. Les éléments suivants de la SMDD 2016-2025 ont contribué à la vision de la SMT 2016-2021 : a) Investir dans la durabilité environnementale pour réaliser le développement social et économique et b) Résoudre des problèmes transversaux que comporte l'interface entre l'environnement et le développement.

8. La SMDD 2016-2025 repose sur le principe selon lequel le développement socioéconomique doit être en harmonie avec la protection de l'environnement et des ressources naturelles. Comme souligné dans son sous-titre (*Investir dans la durabilité environnementale pour réaliser le développement social et économique*), la SMDD s'appuie sur la conviction selon laquelle l'investissement dans l'environnement est le meilleur moyen d'assurer une création d'emplois durables à long terme et un développement socioéconomique pour les générations présentes et futures.

9. La SMDD 2016-2025 tient également compte des principaux jalons du programme de politiques environnementales à l'échelle mondiale. Elle s'inscrit dans le Document final de Rio+20 « L'avenir que nous voulons » et représente une opportunité de faire écho aux ODD, en particulier à l'ODD 14 « Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable », de manière intégrée. Elle considère également que le nouvel accord sur le climat de la COP 21 de la CCNUCC signé à Paris (France) en novembre-décembre 2015 est une excellente occasion de faire face aux problèmes liés au changement climatique.

10. L'Agenda 2030 reconnaît l'importance des dimensions régionales et sous-régionales, de l'intégration économique régionale et de l'interconnexion pour le développement durable. Les cadres régionaux et sous-régionaux sont reconnus comme facilitant la traduction efficace des politiques de développement durable en actions concrètes à l'échelle nationale. En outre, l'Agenda 2030 se félicite de la coopération des commissions (comme la CMDD) et des organisations régionales et sous-régionales pour le suivi et l'examen de ces actions. Il encourage les États à identifier les forums régionaux les plus appropriés auxquels ils peuvent prendre part. La SMDD 2016-2025 répond exactement aux dispositions de l'Agenda 2030. Elle a été conçue en parallèle avec le processus de définition des ODD et est basée sur ce processus (Tableau 1).

Tableau 1 : Liens entre les objectifs de la SMDD 2016-2025 et les ODD

Objectifs de la SMDD 2016-2025	Objectifs de développement durable
1. Assurer le développement durable dans les zones marines et côtières	14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
2. Promouvoir la gestion des ressources, la production et la sécurité alimentaires au moyen de formes durables de développement rural	2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité 6. Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau
3. Planifier et gérer des villes méditerranéennes durables	11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
4. Aborder le changement climatique comme une question prioritaire pour la Méditerranée	13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

5. Opérer une transition vers une économie verte et bleue	8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation 12. Établir des modes de consommation et de production durables
6. Améliorer la gouvernance en soutien au développement durable	16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous 17. Renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable
Objectifs transversaux de développement durable liés aux problèmes sociaux	1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge 4. Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Source : SMDD 2016-2025

11. Adoptés officiellement en septembre 2015, l'Agenda 2030 et ses ODD sont entrés en vigueur en janvier 2016. L'ensemble des 17 ODD, ainsi que leurs cibles pertinentes et mesurables (169) et leurs indicateurs, visent à orienter les programmes de développement et les politiques environnementales tant à l'échelle mondiale que nationale jusqu'en 2030. Étant donné que les enjeux et les défis sociaux, économiques et environnementaux pour les générations présentes et futures sont totalement interdépendants, seule la coordination des trois dimensions du développement durable rendra possible la réalisation d'une vision à long terme du bien-être humain et environnemental. Universellement applicables, grâce à une approche bien équilibrée de ces trois dimensions, les ODD abordent les problèmes persistants et les nouveaux défis auxquels font face les sociétés et la planète. Leur objectif est de mettre fin à la pauvreté, de lutter contre les inégalités et l'injustice et de résoudre les problèmes liés au changement climatique d'ici 2030. Ils peuvent être considérés comme une réponse aux aspirations de paix et de stabilité entre les pays et au sein des pays, de prospérité et de bien-être pour tous, de préservation de l'environnement et de conservation des ressources naturelles et de la biodiversité. Ils représentent une étape clé vers la prise en compte de tous des aspirations sociales, de la résilience économique et du développement écologiquement durable.

12. La région méditerranéenne doit rester un précurseur des conventions des mers régionales à l'échelle mondiale et sous les auspices d'ONU Environnement par la mise en œuvre des ODD. À cette fin, la SMDD 2016-2025 sert à traduire l'Agenda 2030 tant à l'échelle régionale, sous-régionale que nationale en Méditerranée, en approuvant les aspirations mondiales partagées par tous les pays du monde et en adaptant ces aspirations aux spécificités de la Méditerranée.

13. Les ODD sont très pertinents pour les activités du système PAM-Convention Barcelone. L'ODD 14, axé sur la conservation et l'utilisation durable des océans, des mers et des ressources marines, revêt une importance primordiale pour un Programme des mers régionales, mais d'autres ODD sont également pertinents pour le système PAM, comme indiqué dans le Tableau 1 et notamment ceux qui suivent :

- ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ;
- ODD 12 : Établir des modes de consommation et de production durables ;
- ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ;

- ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

14. La mise en œuvre de l'ODD 14 occupe une place très importante dans le programme international ; la réunion de la CMDD suivra la Conférence des Nations Unies « Nos océans, notre futur. Partenariat pour la mise en œuvre de l'objectif de développement durable 14 » qui aura lieu à New York du 5 au 9 juin 2017, tandis que la Conférence « Notre océan, un océan pour la vie » se tiendra à Malte les 5 et 6 octobre 2017. La 17^{ème} réunion de la CMDD représente donc une excellente occasion de discuter des liens avec les processus mondiaux de développement durable et de les améliorer, en particulier en ce qui concerne l'ODD 14.

Activités/événements récents et futurs pertinents de dimension mondiale

15. Les événements récents et futurs de dimension mondiale sur les océans et les questions marines représentent d'excellentes occasions pour la visibilité et la promotion de l'activité du PAM-Convention de Barcelone, de la CMDD et de la SMDD 2016-2025. Les événements pertinents les plus récents sont présentés ci-dessous, en notant également la participation du Secrétariat d'ONU Environnement/PAM :

- Le Secrétariat a participé à la Conférence de haut niveau organisée par la France en février 2017 dont le thème était « Plan méditerranéen pour une croissance bleue ». Cette initiative nationale de coopération régionale fait partie de la coalition sur les océans et le climat de la COP 21 de la CCNUCC et s'appuie sur les programmes et projets existants conçus tant à l'échelle nationale que régionale et tient compte en particulier des activités et des actions du PAM.
- Le Secrétariat a participé à l'atelier du PNUE/CE qui avait pour thème « *Area-based Management and Regional Cooperation for the Implementation of Ocean-related Sustainable Development Goals* » (Gestion par zone et Coopération régionale pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable liés aux océans) organisé à Bruxelles (Belgique) les 9 et 10 février 2017. Au cours de cet atelier, il a présenté l'étude de cas intitulée « *Delivering the Mediterranean Strategy for Sustainable Development 2016-2025 through a highly inclusive process to translate the 2030 Agenda and its SDGs at the regional level* » (Mettre en œuvre la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025 à travers un processus hautement inclusif en vue de traduire l'Agenda 2030 et ses ODD à l'échelle régionale) comme l'une des études de cas permettant de mettre en évidence les expériences et les leçons acquises grâce à la coopération institutionnelle réelle et/ou à l'élaboration de politiques coordonnées entre les organisations régionales ou les mécanismes régionaux ou à travers ceux-ci.
- ONU Environnement/PAM, représenté par le Point focal national et membre du Bureau d'Espagne, a participé à un événement parallèle organisé le 4 avril 2017 par ONU Environnement à New York en marge de la réunion préparatoire sur les zones ne relevant pas de la juridiction nationale (BBNJ). L'accent a été mis sur l'expérience méditerranéenne et, en particulier, sur i) le processus consultatif menant à la préparation de la SMDD 2016-2025 et ii) la coopération entre ONU Environnement/PAM et la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM).
- La présidence italienne du G7 se concentre sur le milieu marin méditerranéen. Le Secrétariat, en collaboration avec l'Italie, a co-organisé à Rome (Italie) les 20 et 21 avril 2017 l'Atelier du G7 sur les déchets marins, intitulé « *Mainstreaming the work of the Regional Sea Programmes towards the better implementation of the G7 Action Plan and the achievement of the global commitments on marine litter* » (Intégration des activités des Programmes des mers régionales pour une meilleure mise en œuvre du Plan d'action du G7 et pour le respect des engagements mondiaux pour la lutte contre les déchets marins). Le Secrétariat a participé à la modération de deux sessions consécutives de l'atelier, tandis que le Coordinateur a fait une allocution liminaire mettant en évidence le travail du PAM dans le domaine des déchets marins et les

efforts pour relever ce défi environnemental. L'atelier a reconnu l'importance de la dimension régionale de la lutte contre les déchets marins et la nécessité d'assurer la mise en œuvre par les pays du G7 du Plan d'action pour la lutte contre les déchets marins, en synergie avec les Programmes des mers régionales. Les conclusions de l'atelier permettront d'avoir des retours pour la prochaine réunion des ministres de l'Environnement du G7 organisée à Bologne (Italie) en juin 2017, au cours de laquelle le Coordinateur du PAM sera un modérateur et à laquelle le PAM fera une contribution.

- ONU Environnement/PAM participera à la Conférence des Nations Unies qui se tiendra du 5 au 9 juin 2017 à New York pour soutenir la mise en œuvre de l'ODD 14. La réunion verra la participation du Coordinateur du PAM et de la Présidente du Bureau, Mme Christina Baritaki, car il s'agira d'une excellente occasion de présenter le travail d'ONU Environnement/PAM et de la Convention de Barcelone et d'accroître sa visibilité et son impact. Trois événements parallèles ont été soumis aux organisateurs de la Conférence et pour lesquels ONU Environnement/PAM a un rôle de coorganisateur : a) un événement parallèle proposé par la Commission européenne, ONU Environnement/PAM-Convention de Barcelone et la CGPM sur la mise en œuvre de l'approche écosystémique à l'échelle régionale en vue de l'atteinte coordonnée des objectifs de l'ODD 14, b) un événement parallèle proposé par l'association MedPAN (Réseau de gestionnaires d'Aires Marines Protégées en Méditerranée), ONU Environnement/PAM-Convention de Barcelone, CaMPAM (Caribbean Marine Protected Areas Managers), le RAMPAN (Réseau Régional d'Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest), le NAMPAN (North American Marine Protected Areas Network), la WIOMSA (Western Indian Ocean Marine Science Association), HELCOM (Commission d'Helsinki) et par l'Agence française pour la biodiversité, sur les réseaux régionaux des Aires marines protégées (AMP) et c) un événement parallèle proposé par Legambiente Onlus, le Réseau des solutions pour le développement durable de l'ONU (SDSN), ONU Environnement/PAM, l'Agence européenne pour l'environnement, BioPlastic industry, l'Alliance environnementale pour la Méditerranée et l'Union pour la Méditerranée, sur la gouvernance multipartite pour la lutte contre les déchets marins en Méditerranée.
- Le Forum politique de haut niveau (HLPF) sur le développement durable qui aura lieu à New York du 10 au 19 juillet 2017 verra également la présentation des Examens nationaux volontaires (VNR). Il convient de noter que plusieurs Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont participé à ce processus : L'Égypte, la France, le Maroc, le Monténégro et la Turquie en 2016 ; Chypre, l'Italie, Monaco et la Slovénie en 2017. Le test pilote du Mécanisme simplifié d'examen par les pairs, comme recommandé par l'annexe II de la réforme de la CMDD (Décision IG.22/17), est directement pertinent pour les VNR dans le cadre du HLPF. La CMDD, en tant qu'organe consultatif auprès des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et forum de discussions, peut apporter une contribution substantielle à ces questions, compte tenu également de la CdP 20 de la Convention de Barcelone qui aura lieu à Tirana (Albanie) en décembre 2017.
- L'UE accueillera la quatrième Conférence « Our Ocean » de haut niveau à Malte les 5 et 6 octobre 2017. La conférence vise à inspirer et à responsabiliser une nouvelle génération de dirigeants, d'entrepreneurs, de scientifiques et un nouveau type de société civile pour identifier des solutions et s'engager dans des actions pour des océans gérés en toute sécurité, sécurisés, propres et durables. ONU Environnement/PAM aura un rôle actif dans cette Conférence.
- La troisième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEA-3) se tiendra du 4 au 6 décembre 2017 à Nairobi (Kenya), avec le débat de haut niveau prévu les 5 et 6 décembre. Quant au Comité à composition non limité des Représentants permanents, il aura lieu du 29 novembre au 1^{er} décembre.
- Cette séquence d'événements sera conclue par la CdP 20 de la Convention de Barcelone. Le thème exact de la CdP devrait être décidé par le Bureau lors de sa 84^{ème} réunion qui se tiendra à Athènes (Grèce) les 19 et 20 juin 2017 et suivra la conclusion pertinente de la 83^{ème} Réunion du Bureau organisée à Tirana (Albanie) les 25 et 26 octobre 2017. Celle-ci proposait à la CdP

de se concentrer sur la mise en œuvre de l'ODD 14 « Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable », en abordant notamment l'interaction terre-mer, y compris la GIZC, la biodiversité marine, les déchets marins/plastiques, relativement à des secteurs spécifiques tels que le tourisme.

16. Pendant cette période, en plus des principales activités présentées ci-dessus, ONU Environnement/PAM a participé à des campagnes de sensibilisation dans le cadre de plusieurs événements et en a organisé. Il s'agit notamment des événements suivants :

- 17-18 juillet 2016 : Le Plan Bleu a participé à la MedCOP Climat 2016 à Tanger (Maroc) pour présenter la SMDD 2016-2025 et en particulier son Objectif 4 « Aborder le changement climatique comme une question prioritaire pour la Méditerranée ». Le CAR/CPD a également participé activement à la MedCOP en organisant un atelier sur la CPD, sur l'économie circulaire et sur les changements climatiques en Méditerranée.
- 24 et 28 octobre 2016 : L'Unité de coordination et le REMPEC ont participé à la 70^{ème} session du Comité de la protection du milieu marin (MEPC 70), organisée au siège de l'OMI à Londres (Royaume-Uni).
- 11-16 novembre 2016 : Au cours de la COP 22 de la CCNUCC à Marrakech (Maroc), ONU Environnement/PAM a organisé avec le Plan Bleu/CAR et le CAR/PAP un événement parallèle autour du Cadre Régional pour l'adaptation au Changement Climatique. ONU Environnement/PAM a également participé à la séance de clôture de la « Journée mondiale de l'océan » qui a porté sur l'action en Méditerranée.
- 21-23 novembre 2016 : ONU Environnement/PAM a participé au 30^{ème} anniversaire de l'adjonction du Laboratoire d'études environnementales marines (MESL) au Laboratoire de l'environnement marin de l'Agence internationale de l'énergie atomique lors d'une cérémonie organisée à Monaco pendant la 6^{ème} réunion des Parties à l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la mer Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS).
- 28 novembre - 1^{er} décembre 2016 : Le Forum des Aires marines protégées en Méditerranée organisé à Tanger (Maroc) par l'association MedPAN, le CAR/ASP et le Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification, a réuni environ 300 acteurs clés impliqués dans le milieu marin et venant de 33 pays. Ce forum a été l'occasion d'une évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre de la Feuille de route 2012 des AMP et a conduit à proposer de nouvelles recommandations pour faire face aux défis auxquels sont confrontées les AMP, en particulier ceux liés aux changements climatiques, avec une vision intégrée et à long terme (Déclaration de Tanger).
- 8-9 décembre 2016 : Le Coordinateur du PAM a pris part à la réunion ministérielle sur l'éducation et le développement durable, organisée à Chypre, qui a appuyé la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne sur l'éducation au développement durable (SMEDD).
- 15-16 février 2017 : Le Coordinateur du PAM a pris part à la réunion du Comité préparatoire de la Conférence sur les océans, à New York. ONU Environnement/PAM a également contribué à l'événement parallèle du Programme des mers régionales qui avait pour thème : « Du régional au mondial : des mers partagées et des actions communes pour la durabilité de nos océans ». Il a également participé à un événement parallèle organisé par le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres sur les « Interactions terres-océans dans un monde en mutation ».
- 13-16 mars 2017: Le Secrétariat et les CAR ont participé à la 1^{ère} réunion du Groupe de travail de l'UpM sur l'environnement et le changement climatique (WGECC) et à la 4^{ème} réunion du Groupe d'experts de l'UpM sur le changement climatique (CEEG) à Barcelone (Espagne).
- 25-26 avril 2017 : Le Coordinateur a participé à la Réunion informelle des ministres de l'Environnement du Conseil de l'UE à La Valette (Malte) et s'est adressé aux ministres de l'UE au nom d'ONU Environnement et du Secrétariat du PAM-Convention de Barcelone.

B. Progrès réalisés dans la mise en œuvre de la SMDD 2016-2025 et autres activités pertinentes entreprises

Processus d'adoption des Décisions IG.22/2 et IG.22/17 de la CdP 19

17. Au cours de la période comprise entre juin 2015 et février 2016, l'accent a été mis sur l'obtention de l'approbation par la CdP 19 des recommandations issues de la 16^{ème} Réunion de la CMDD et de la 17^{ème} Réunion du Comité de pilotage de la CMDD organisées à Marrakech (Maroc) en juin 2015, pour ce qui concerne la révision de la SMDD et la réforme de la CMDD. Le Comité de pilotage de la CMDD, en coopération avec le Secrétariat et le Plan Bleu, a rédigé deux décisions.

18. Ces projets de décision ont été soumis aux Points focaux nationaux du PAM pour examen lors de leur réunion d'octobre 2015 et, après ajustement, aux Parties contractantes pour adoption lors de leur 19^{ème} Réunion ordinaire. Les deux décisions ont été adoptées par la CdP 19.

19. À la suite des Décisions IG.22/2 et IG.22/17, plusieurs activités ont été mises en œuvre par le Secrétariat, notamment avec le soutien du Plan Bleu/CAR, tel qu'indiqué ci-dessous.

Publication de la SMDD 2016-2025

20. En juin 2016, la SMDD 2016-2025 a été publiée avec une mise en page et un format conviviaux. Des copies papier ont été distribuées lors d'événements organisés par le Secrétariat et les Composantes du PAM. La publication peut également être téléchargée en ligne sur les sites Internet d'ONU Environnement/PAM et du Plan Bleu.

21. De plus, le troisième bulletin d'information des parties prenantes au processus d'examen de la SMDD a été envoyé en mars 2016 par courrier électronique à environ 1 000 contacts ; ce bulletin d'information est disponible en ligne sur le site Internet du Plan Bleu.

Plan de mise en œuvre et de suivi de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD 2016-2025)

22. Le Secrétariat a préparé le Plan de mise en œuvre et de suivi de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD 2016-2025), soumis au Comité de pilotage de la CMDD pour examen lors de sa 18^{ème} Réunion qui s'est tenue à Athènes (Grèce) les 18 et 19 janvier 2016. Le Secrétariat a pris en compte les recommandations des membres de la CMDD pour mettre à jour le document qui est présenté à la CMDD comme document de travail UNEP(DEPI)/MED WG.441/4.

Tableau de bord du développement durable en Méditerranée

23. À la suite du résultat clé 1.4.2 du Programme de travail et du Budget 2016-2017 du PAM, sous la supervision du Secrétariat, en étroite collaboration avec le Comité de pilotage de la CMDD et avec le soutien de Partenaires du PAM et d'autres CAR, le Plan Bleu a entrepris l'élaboration du Tableau de bord du développement durable en Méditerranée.

24. Un premier ensemble basique d'indicateurs prioritaires a été défini lors de l'Atelier régional qui avait pour thème « Comment assurer le suivi de la mise en œuvre de la SMDD 2016-2025 ? » organisé par le Plan Bleu à Saint-Laurent-du-Var (France) les 30 et 31 mars 2016. (<http://planbleu.org/en/event/regional-workshop-how-monitor-mssd-2016-2025-implementation>).

25. L'évaluation du premier ensemble d'indicateurs et une première version du Tableau de bord du développement durable en Méditerranée ont été présentées et ont fait l'objet de discussions lors de l'atelier technique « Comment assurer le suivi de la mise en œuvre de la SMDD 2016-2025 et du Plan d'action régional sur la Consommation et la Production Durables en Méditerranée ? » co-organisé par le Plan Bleu et le CAR/CPD à Barcelone (Espagne) le 17 octobre 2016. (<http://planbleu.org/en/event/technical-workshop-how-monitor-mediterranean-strategy-sustainable-development-2016-2025>; <http://planbleu.org/en/outils-et-methodes/indicateurs>).

26. Pour renforcer la coopération entre les différentes composantes du PAM concernant les activités liées aux indicateurs, il a fallu créer des synergies entre le Plan Bleu, le CAR/CPD et le CAR/PAP sur les indicateurs de la SMDD 2016-2025, sur les indicateurs du PA CPD et sur les indicateurs de l'économie bleue, ces derniers étant liés à l'Objectif 5 de la SMDD 2016-2025. Le projet « Une économie bleue pour une Méditerranée saine - Mesurer, surveiller et promouvoir une économie écologiquement durable dans la région méditerranéenne », financé par la fondation MAVVA et rassemblant le Plan Bleu, le CAR/CPD et le CAR/PAP, soutient la coopération entre ces trois CAR. Dans ce cadre, le Plan Bleu a organisé à Marseille (France), les 30 et 31 mai 2017, la Conférence sur le projet « Une économie bleue pour un développement durable de la région méditerranéenne ».

27. Conformément aux recommandations du Comité de pilotage de la CMDD, le Plan Bleu a préparé en février 2017 une liste de 48 indicateurs proposés (énumérés par objectif et accompagnés d'un court texte contenant une description, la relation avec d'autres jeux d'indicateurs existants et des renseignements succincts sur la manière dont ils seront utilisés). Ce document a fait l'objet de discussions et a été examiné lors de la 18^{ème} Réunion du Comité de pilotage de la CMDD qui a eu lieu à Athènes (Grèce) les 18 et 19 janvier 2017 et lors de la réunion des Points focaux nationaux du Plan Bleu qui s'est tenue à Nice (France) les 25 et 26 avril 2017 ; les observations ont été recueillies et consolidées par le Plan Bleu, également dans le but de réduire le nombre d'indicateurs.

28. Le Tableau de bord du développement durable en Méditerranée, préparé selon le processus décrit ci-dessus, est présenté à la CMDD dans les documents UNEP(DEPI)/MED WG.441/6 et UNEP(DEPI)/MED WG.441/Inf.3. La 17^{ème} Réunion de la CMDD examinera le projet de Tableau de bord du développement durable en Méditerranée afin d'affiner la liste des indicateurs et de l'approuver. La CMDD sera invitée à soutenir la soumission du Tableau de bord du développement durable en Méditerranée à la Réunion des Points focaux nationaux du PAM en septembre 2017 puis aux Parties contractantes lors la CdP 20 de décembre 2017.

Préparation du rapport MED 2050 : Projet de feuille de route

29. Parallèlement au Tableau de bord du développement durable en Méditerranée et en interaction avec la mise en œuvre de la SMDD 2016-2025, en suivant le résultat clé 1.4.1 du Programme de travail et du budget du PAM 2016-2017, le Secrétariat (via le Plan Bleu/CAR) prépare une feuille de route vers un Rapport sur l'état de l'environnement en Méditerranée et une feuille de route pour mener une nouvelle étude prospective visant à explorer l'avenir possible de l'environnement et du développement en Méditerranée en 2050 (MED 2050). Le projet de feuille de route MED 2050 est présenté à la CMDD en tant que document UNEP(DEPI)/MED WG.441/7.

Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER)

30. À la suite du résultat clé 1.3.3 du Programme de travail et du budget du PAM 2016-2017, en tenant compte de l'annexe II de la Décision IG.22/17 relative à la Réforme de la CMDD, sous la supervision de l'Unité de coordination et en étroite collaboration avec le Comité de pilotage de la CMDD, le Plan Bleu/CAR met en œuvre le Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER) des Stratégies nationales de développement durable (SNDD).

31. Sur la base des principes de participation volontaire et à parts égales, le SIMPEER vise à engager et à encourager le dialogue entre deux ou plusieurs pays méditerranéens pour un processus d'amélioration et d'apprentissage mutuels à partir des SNDD. Le SIMPEER cherche à établir, dans le cadre d'une méthodologie convenue, l'échange d'expériences, de politiques et de bonnes pratiques sur la mise en œuvre du développement durable à l'échelle nationale, par opposition à la création d'un cadre de contrôle entre les examinateurs et les pays examinés.

32. Le SIMPEER représente une incitation importante pour permettre l'examen des SNDD en accord avec la SMDD 2016-2025 et en tant que contribution à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et de ses ODD.

33. Trois pays volontaires ont exprimé leur intérêt pour participer au test pilote du SIMPEER pour 2016-2017, à savoir la France, le Maroc et le Monténégro, représentant les trois groupes de pays d'ONU Environnement/PAM-Convention de Barcelone.

34. Le rapport méthodologique et la feuille de route (présentés dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.441/Inf.5) ont fait l'objet de discussions lors de la première réunion technique du SIMPEER qui a eu lieu à Barcelone (Espagne) le 18 octobre 2016 et lors de la 18^{ème} Réunion du Comité de pilotage de la CMDD qui s'est tenue à Athènes (Grèce) les 18 et 19 janvier 2017. Les participants ont exprimé leurs appréciations du processus et des réalisations.

35. À la suite de la collecte des principaux documents nationaux et de la réalisation d'un questionnaire en coopération avec les Points focaux nationaux des trois Parties contractantes volontaires, les résultats de l'analyse documentaire ont fait l'objet de discussions avec les décideurs nationaux et d'autres parties prenantes lors de missions au Monténégro (11-14 janvier 2017), au Maroc (7-8 février 2017) et en France (27-28 mars 2017). Sur la base des résultats de ces missions et de l'analyse des documents nationaux juridiques et stratégiques axés sur le développement durable, des projets de rapports nationaux ont été préparés par l'équipe projet et envoyés aux trois points de contact nationaux des Parties contractantes volontaires.

36. La Réunion d'examen par les pairs, le 27 avril 2017 à Nice (France), visait à examiner et discuter les rapports nationaux provisoires, puis formuler des recommandations clés pour le rapport définitif du test pilote du SIMPEER. Chaque Partie contractante a été invitée à présenter son projet de rapport national, tandis que les pairs ont formulé des recommandations. Les pays pairs ont partagé leurs expériences nationales respectives, ont commenté les réussites et les bonnes pratiques et ont fait des recommandations pour relever les défis auxquels les pays sont encore confrontés dans la mise en œuvre de leur SNDD. Le Rapport de la Réunion d'examen par les pairs est présenté dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.441/Inf.6.

Prix Istanbul pour les villes respectueuses de l'environnement (mise en œuvre de l'une des Initiatives phares de l'Objectif 3 de la SMDD 2016-2025)

37. Tel que décrit dans la Décision IG.22/19, le Prix Istanbul pour les villes respectueuses de l'environnement vise à reconnaître et à récompenser les efforts des autorités locales pour améliorer l'environnement et la qualité de vie et à promouvoir le développement durable dans les villes et agglomérations côtières méditerranéennes. Il vise également à encourager les autorités locales à aller vers un avenir plus respectueux de l'environnement et à leur permettre d'agir comme des sources d'inspiration pour d'autres villes.

38. Par définition, une ville côtière durable est : « une ville côtière, en harmonie avec la mer, utilisant ses ressources de façon efficiente, équitable et durable, réduisant son impact sur l'environnement marin et côtier, ainsi que sur le changement climatique, et gérant l'environnement au profit des générations actuelles et futures ». Par conséquent, une ville respectueuse de l'environnement est une ville côtière dans laquelle les populations jouissent d'une bonne qualité de vie et où le développement durable a lieu dans le respect de la capacité de charge d'écosystèmes sains.

39. À l'été/automne 2016, le Secrétariat a poursuivi ses travaux pour finaliser les critères et le processus de sélection et de nomination concernant le Prix Istanbul pour les villes respectueuses de l'environnement, décidé lors de la CdP 19.

40. À cet égard, les mesures suivantes ont été prises : i) un groupe de travail a été créé (conformément à l'annexe de la Décision IG.22/19) et est composé de représentants du Secrétariat et des composantes du PAM, ii) un document décrivant le processus de nomination et de sélection a été rédigé, accompagné d'un formulaire de candidature, iii) les deux documents susmentionnés ont été révisés par le Groupe de travail et ont été présentés lors de la 83^{ème} Réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone les 25 et 26 octobre 2016 à Tirana (Albanie) en tant qu'annexe au document UNEP(DEPI)/MED BUR.83/6 « Rapport du Secrétariat sur des questions particulières ».

41. Le Bureau s'est félicité du travail accompli par le Secrétariat et le Groupe de travail relativement au Prix Istanbul pour les villes respectueuses de l'environnement et a approuvé le processus de nomination et de sélection ainsi que le formulaire de candidature, tel que modifié lors de la réunion.
42. Le Bureau a également demandé au Secrétariat de procéder au lancement du prix conformément au processus susmentionné, de sorte que la première édition, à savoir l'édition pilote du Prix, soit remise lors de la CdP 20 et que les éditions suivantes soient affinées en fonction de l'expérience de cette édition du prix, le cas échéant.
43. Un projet de Plan de communication pour le Prix a été préparé en octobre/novembre 2016 et a été examiné par le Groupe de travail.
44. En plus de plusieurs activités de communication (matériel de visibilité, récits sur Internet, communiqués de presse, événements parallèles, etc.), la voie à suivre et les résultats attendus jusqu'en décembre 2017 sont présentés ci-dessous :
- a) Mai 2017 : Identité graphique et lancement du prix (appel à candidatures, lettre d'information aux Points focaux nationaux du PAM) ;
 - b) Juin/juillet 2017 : Analyse initiale des demandes par le Secrétariat ;
 - c) Août/septembre 2017 : Liste des candidats présélectionnés par le Comité technique (Groupe de travail soutenu par trois experts éminents indépendants) ;
 - d) Octobre 2017 : Sélection du vainqueur par le jury composé des membres du Bureau et du Président du Comité de pilotage de la CMDD ;
 - e) Décembre 2017: Remise du prix pendant la CdP 20.
45. L'appel à candidatures a été ouvert le 16 mai 2017 pour une période de 30 jours. Tous les renseignements, ainsi que le formulaire de candidature, un dépliant spécifique et un service d'assistance sont disponibles sur le site Internet du Plan Bleu : <http://planbleu.org/fr/prix-pour-les-villes-respectueuses-de-lenvironnement-istanbul-environment-friendly-city-award-2016>
46. Un processus plus détaillé de nomination et de sélection pour cette première édition du Prix, ainsi que le Plan de communication et le formulaire de candidature sont présentés dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.428/Inf.6.

Interface science-politique sur les changements climatiques et environnementaux (mise en œuvre de l'une des Initiatives phares de l'Objectif 4 de la SMDD 2016-2025)

47. En ce qui concerne la « Création d'un mécanisme régional d'interface sciences-politique (...) en vue de préparer des évaluations scientifiques régionales consolidées et des orientations sur les tendances du changement climatique, les impacts et les options en matière d'adaptation et d'atténuation », ce qui représente une des initiatives phares de la SMDD 2016-2025, le Plan Bleu et d'autres partenaires (dont la France, la Principauté de Monaco, l'Union pour la Méditerranée et le Gouvernement de la Catalogne en Espagne) ont apporté leur soutien au « Réseau d'experts méditerranéens sur les changements climatiques et environnementaux (MedECC) ».
48. Le MedECC travaille vers deux orientations d'intérêt spécifique pour la mise en œuvre de la SMDD 2016-2025 et du CRACC, comme suit : i) la production d'évaluations améliorées et d'une synthèse complète des connaissances sur le changement global dans la région méditerranéenne et ii) la création d'une interface régionale science-politique sur les changements climatiques et autres changements environnementaux en Méditerranée. Rassemblant plus de 260 experts et scientifiques venus de la plupart des pays méditerranéens et couvrant toutes les disciplines scientifiques, le MedECC a lancé son site Internet (www.medecc.org).
49. Le MedECC a également participé à plusieurs événements méditerranéens, notamment : La MEDCOP21 à Marseille (France) les 4 et 5 juin 2015 ; deux événements parallèles organisés lors de la COP 21 de la CCNUCC à Paris (France) les 4 et 5 décembre 2015 ; la MEDCOP Climat 2016 à Tanger (Maroc) les 18 et 19 juillet 2016 ; un événement parallèle lors de la COP 22 de la CCNUCC à

Marrakech (Maroc) le 14 novembre 2016 ; une réunion avec les États membres de l'UpM à Barcelone (Espagne) le 13 mars 2017. En outre, les États membres de l'UpM se sont félicités de la volonté des scientifiques réunis au sein du réseau MedECC de contribuer à l'évaluation de la vulnérabilité de la Méditerranée en ce qui concerne les impacts climatiques et environnementaux sur les secteurs concernés (1^{er} Groupe de travail de l'UpM sur l'environnement et le changement climatique à Barcelone, en Espagne, les 14 et 15 mars 2017).

50. Une des étapes importantes a été l'Atelier de faisabilité du MedECC à Aix-en-Provence (France) du 10 au 12 octobre 2016 – sous le label CCNUCC-COP 22, cofinancé par la Principauté de Monaco et réunissant 68 participants de 16 pays. L'objectif de cet atelier était de définir la portée et la structure thématiques du premier rapport du MedECC qui sera publié en 2019.

51. L'initiative du MedECC, 18 mois après sa création, a réussi à construire un réseau d'experts scientifiques et à obtenir un soutien politique de pays méditerranéens et d'organisations intergouvernementales. L'objectif est à présent d'institutionnaliser le réseau en confirmant sa gouvernance et en renforçant son approche d'interface science-politique (dialogue avec les décideurs et les organes de gouvernance).

52. En ce qui concerne l'interface science-politique (ISP), dans le cadre du projet EcApMEDII d'ONU Environnement/PAM-Convention de Barcelone, le Plan Bleu coordonne une activité liée au renforcement de l'ISP pour la mise en œuvre de l'Approche écosystémique (EcAp) dans la cadre de la gestion des activités humaines en Méditerranée, avec pour objectif ultime d'atteindre un Bon état environnemental (BEE) pour la mer Méditerranée.

53. L'ISP pour l'EcAp est une initiative complémentaire au MedECC. Il convient d'encourager des échanges entre les scientifiques et les décideurs déjà impliqués dans ces deux initiatives d'ISP en Méditerranée.

C. Questions émergentes à aborder

Tourisme durable en Méditerranée

54. Le tourisme est un secteur étroitement lié à l'approche de la SMDD 2016-2025 qui vise à investir dans la durabilité environnementale pour atteindre le développement social et économique. Le tourisme est vital pour de nombreux pays méditerranéens, en tant que pilier majeur des économies méditerranéennes, offrant des emplois stables et une croissance économique constante. Au fil du temps, les destinations méditerranéennes ont développé un mélange unique de produits touristiques couvrant les loisirs, la santé, le sport, la nature, les affaires, ainsi que les croisières et la culture. Cependant, la croissance économique liée au secteur du tourisme l'a souvent été au détriment de l'intégrité environnementale et de l'équité sociale.

55. À la suite de la préparation de documents d'information spécifiques, le Plan Bleu, en partenariat avec l'Agence française de développement (AFD), a organisé un Atelier régional sur le tourisme durable dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée à Marseille (France) les 23 et 24 mai 2016. Sur la base des résultats de cet atelier et des activités antérieures entreprises par le Secrétariat et ses composantes sur le thème transversal du Tourisme, le Plan Bleu a préparé une publication clé intitulée « Mise en œuvre de la SMDD 2016-2025 - Tourisme durable en Méditerranée : État des lieux et orientations stratégiques », avec la contribution d'autres CAR, notamment le CAR/CPD, le CAR/PAP et le CAR/ASP, avec le soutien de l'Agence française de développement.

56. En plus du Protocole sur la Gestion intégrée des zones côtières en Méditerranée (Protocole GIZC), la SMDD 2016-2025 et le Plan d'action de la CPD récemment adoptés contribuent à la résolution de problèmes qui menacent la durabilité à long terme de la région méditerranéenne et du secteur du tourisme. Les caractéristiques sociétales inhérentes et le développement exponentiel du secteur du tourisme génèrent le besoin d'un ensemble spécifique d'actions qui sont à présent incluses

dans les Orientations stratégiques pour le tourisme durable en Méditerranée, comme présenté dans la publication susmentionnée.

57. Ces Orientations stratégiques pour le tourisme durable en Méditerranée pourraient faire l'objet de discussions au sein de la CMDD pour l'élaboration d'éventuelles Lignes directrices stratégiques régionales pour le tourisme durable en Méditerranée, pour un examen approfondi par les Parties contractantes. En effet, cette question cruciale n'a pas été débattue pendant un certain temps au sein du système du PAM en général et de la CMDD en particulier. La durabilité du secteur du tourisme est à présent abordée, à travers son approche transversale, dans la SMDD 2016-2025, tout en étant également l'un des quatre domaines prioritaires du Plan d'action régional sur la consommation et la production durables.

58. Il convient de noter les conclusions de la Réunion des Points focaux nationaux du Plan Bleu qui s'est tenu les 25 et 26 avril à Nice (France) sur ce sujet :

- La durabilité du tourisme pourrait être abordée dans le cadre des activités prévues par le Protocole GIZC et le Plan d'action de la CPD ;
- Le « Cadre stratégique régional » n'étant pas adapté, les « Lignes directrices pour le tourisme durable en Méditerranée » sont plus appropriées pour partager les meilleures pratiques disponibles ;
- Il est nécessaire d'examiner les lignes directrices mondiales, régionales (y compris la SMDD) ou d'autres lignes directrices existantes sur le tourisme durable et d'évaluer les besoins de tout ajustement pertinent pour la Méditerranée ;
- Les lignes directrices doivent se concentrer sur les activités nautiques et la navigation de plaisance, y compris les croisières.

Réalisation de la SMDD 2016-2025 à travers un processus collectif à long terme

59. La mise en œuvre de la SMDD 2016-2025 est un processus collectif. Bien que facilité par le système du PAM, c'est la participation et le rôle actif de toutes les parties prenantes qui joueront un rôle décisif dans sa réalisation.

60. Le système PAM, qui comprend le Secrétariat et ses composantes, ainsi que la CMDD, doit assurer un rôle de leadership et donner des orientations dans la mise en œuvre de la SMDD 2016-2025. En outre, le système PAM peut constituer une plate-forme d'échange d'informations, d'expériences et de synergies pertinentes, élaborées tant à l'échelle régionale que sous-régionale.

61. La CMDD est une structure clé du système du PAM pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de la SMDD 2016-2025. En tant que point de référence central et réunissant des représentants des Parties et des parties prenantes impliquées dans le développement durable, la CMDD doit travailler, avec le soutien du Secrétariat, en étroite collaboration avec les organisations compétentes pour la mise en œuvre effective de la SMDD 2016-2025.

62. Compte tenu de ce qui précède, il est primordial que le Secrétariat, les Composantes du PAM, les membres de la CMDD et les partenaires du PAM rapportent régulièrement sur leurs efforts visant à faciliter l'appropriation, la mise en œuvre, le suivi et la réalisation de la SMDD 2016-2025.